
KOBE – Séance de sensibilisation conjointe At-Large-NCUC : Trouver sa place à l'ICANN (1 sur 2)

Lundi 11 mars 2019 – 10h30 à 12h00 JST

ICANN64 | Kobe, Japon

TATIANA TROPINA:

Ne soyez pas timide.

1, 2, 1, 2, Ça marche ? Vous m'entendez ? Donc venez, rejoignez-nous dans la salle. Oui, veuillez s'il vous plait vous mettre près de la table. C'est une séance qui est réservée aux nouveaux venus, donc ne soyez pas timides, rejoignez-nous autour de la table, s'il vous plait ne restez pas au fond de la salle.

Vous pouvez vous asseoir où vous voulez, mais venez nous rejoindre autour de la table, merci.

Bien, on va commencer d'ici quelques instants. On est un petit peu en retard parce que Olivier se présente à tout le monde. Mais Olivier se charge de ses présentations.

Olivier, il y a beaucoup de lumière ici.

Donc bonjour à toutes et à tous, je m'appelle Tatiana Tropina, je suis de l'unité constitutive des entités non commerciales, et je suis une des modératrices de la première partie de cette séance de sensibilisation.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Et vous le connaissez tous, on n'a plus besoin de le présenter, il s'est présenté lui-même, parce qu'il y avait des problèmes techniques, c'est Olivier, vous le savez. Présentez-vous une nouvelle fois au micro.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je suis président de l'organisation At-Large européenne, EURALO, c'est la partie européenne de At-Large, où les utilisateurs finaux ont voix au chapitre à l'ICANN.

Donc, vous savez, c'est un petit peu comme vos voisins qui sont très curieux et qui donnent des conseils. Parfois les conseils sont acceptés, parfois non. Voilà ce que nous effectuons.

TATIANA TROPINA: Pourquoi sommes-nous ici ? Nous avons deux heures ensemble, on va essayer de les rendre productives. On va parler de la société civile et de l'ICANN, et des utilisateurs finaux à l'ICANN, et de partager avec vous le travail que nous effectuons. Partager un enthousiasme, partager des réussites pour vous aider à mieux comprendre l'ICANN au niveau de l'unité constitutive des entités non commerciales et de At-Large.

Il y a une annonce à faire tout d'abord. Gisella Gruber a une annonce que nous allons écouter.

GISELLA GRUBER:

Merci beaucoup, Gisella Gruber, je soutiens l’At-Large au niveau du personnel. Et nous n’avons pas souvent l’interprétation pour les séances, mais aujourd’hui nous avons l’interprétation en français et en espagnol et vous avez donc du matériel pour écouter l’interprétation. Si vous le désirez vous pouvez écouter nos interprètes en langue française et espagnole.

Il y a également une transcription qui sera effectuée et qui sera sur le site web. Pour cela, veuillez toujours indiquer votre nom avant de prendre la parole, même si ce n’est que votre prénom que vous indiquez. Cela permet aux interprètes de vous identifier également et veuillez s’il vous plaît parler lentement et clairement pour faciliter le travail d’interprétation.

Nous avons donc des interprètes qui travaillent toute la journée et qui nous permettent de communiquer entre différentes langues. Merci beaucoup.

TATIANA TROPINA:

Merci Gisella. Vous savez, il faut qu’on envoie le même message. Je ne sais pas si vous voulez poser des questions, mais je crois que ce serait plus approprié de nous présenter et de présenter un petit peu l’unité constitutive des unités commerciales.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Moi, j'ai une question, pourquoi est-ce que nous sommes ici ?

Et bien c'est pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur At-Large, sur le NCUC, sur ce que nous faisons à ICANN, sur ce que vous pouvez effectuer au sein de l'ICANN. Si vous avez des questions, il n'y a aucune question stupide, une question sur le fonctionnement de l'ICANN, n'hésitez pas à les poser. Nous avons des experts dans la salle, donc si nous ne pouvons répondre à la question, nous pouvons trouver la réponse dans la salle, et nous pouvons, le cas échéant, vous envoyer des courriels.

TATIANA TROPINA:

Sans plus attendre, ce n'est pas seulement des questions au niveau de l'unité constitutive des entités non commerciales de la société civile, des utilisateurs finaux, nous avons des experts dans cette salle. Nous avons nos membres qui en savent beaucoup sur les différentes juridictions, sur la responsabilité de l'ICANN, sur ces différents concepts qui existent ici. Sur le développement des politiques également oui, et on parlera des politiques un petit peu plus tard.

Mais n'hésitez pas s'il vous plait à lever la main et à poser vos questions.

Nous aimerions donc à donner la parole à Bruna qui va nous parler un petit peu de l'unité constitutive des entités non commerciales et quel est son rôle au sein de l'ICANN.

BRUNA SANTOS:

Bonjour à toutes et à tous, je m'appelle Bruna Santos, je suis présidente de la NCUC. Et c'est ma quatrième ou cinquième réunion. Et, vraiment, je suis toujours surprise lorsqu'on me donne un micro.

Je vais aujourd'hui vous parler un petit peu de ce qu'est la NCUC, de ce que nous effectuons dans le cadre de l'ICANN, dans ce grand trou noir que peut représenter l'ICANN pour certains d'entre vous.

Nous sommes parties des entités non commerciales. Vous en avez entendu parler hier lors de la journée de présentation des nouveaux venus.

Nous avons NPOC, qui sont les organisations à but non lucratif qui sont représentées ici même dans cette salle, avec Juan. Vous pouvez nous saluer un petit peu, oui, on leur dit bonjour.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Et cet après-midi, il y aura une séance également à ce sujet.

BRUNA MARTINS: Donc nous avons cette autre unité constitutive. Nous faisons des activités de plaidoyer pour les utilisateurs finaux de l'internet, dans le cadre du système des noms de domaine ou DNS, pour les noms génériques. Cela veut dire que nous faisons partie de la GNSO, et nous participons au conseil de la GNSO. Nous travaillons au développement de politique sur les noms génériques. Et voilà dans quel cadre nous travaillons.

Je ne veux pas prendre trop de temps.

Ça existe depuis 1999, lors de la deuxième réunion de l'ICANN. Ça s'appelait les titulaires de noms de domaine, l'unité constitutive des noms de domaine à l'époque. Donc le nom a changé depuis. Et je vais redonner le micro, parce que l'on parlera un petit peu plus des différences entre la NCUC et At-Large. Merci beaucoup.

TATIANA TROPINA: Et bien merci beaucoup Bruna. Je crois que maintenant nous pouvons vous présenter At-Large.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Et l'homme qui va nous présenter At-Large, c'est John. John est du comité consultatif At-Large et il s'occupe du développement des politiques.

JOHN LAPRISE:

Comme Olivier l'a indiqué, je travaille beaucoup au développement des politiques à At-Large. Nous avons 4 comités consultatifs à l'ICANN, et nous développons des politiques. Mais principalement, notre travail consiste à fournir des opinions représentant les intérêts des utilisateurs finaux, des internautes, dans le monde entier.

5 différentes régions du monde sont représentées, avec une structure de secrétariat. Et en dessous de cela, nous avons des membres individuels et des groupes, les ALS, les structures At-Large. Nous avons, au niveau de l'organigramme la commission consultative At-Large avec 15 membres, trois de chacune des 5 régions. Deux sont élus. Moi je suis élu de l'Amérique du Nord. Et un NomCom qui nomme la troisième personne, la commission des nominations que vous connaissez sûrement. Donc on se réunit à 15, et notre travail c'est de fournir des opinions. Nous sommes un comité consultatif.

Les organisations de soutien travaillent beaucoup plus à des politiques, mais nous, nous opinons, nous offrons des opinions aux autres SO et AC. Et je crois que nous sommes très libres dans ce que nous disons. Si nous voyons un problème qui se dégage, et bien nous l'indiquons.

Nous écoutons les utilisateurs finaux, nous offrons des opinions et nous intervenons. Et, à la base, c'est notre modèle de gouvernance, et c'est ce que nous effectuons à l'ICANN.

TATIANA TROPINA: Merci beaucoup John de nous avoir présenté cela. Nous avons une grande surprise aujourd'hui, un invité-surprise.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Vous avez déjà parlé de l'IGF, le forum pour la gouvernance de l'internet ? Le forum pour la gouvernance de l'internet, vous savez ce que c'est. Et bien nous avons la personne qui s'occupe des IGF, monsieur Masango, qui est un invité-surprise et qui va nous parler un petit peu plus des IGF et du rapport des IGF avec l'ICANN. Donc vous connaissez déjà bien ICANN, donc Chengatai, je vous donne la parole.

CHENGETAI MASANGO: Oui, merci beaucoup. Qui connaît l'IGF ? Une seule personne ne connaît pas les IGF. Donc juste pour vous, je vais vous expliquer de quoi il en ressort.

Le forum de la gouvernance de l'internet survient de WSIS de la société internet, a un modèle multipartite, un forum multipartite mondial qui favorise les débats sur diverses politiques

concernant l'internet. Donc vous voyez qu'il y a des similarités avec l'ICANN.

C'est beaucoup plus large dirais-je. On parle des problèmes d'accès, de sécurité, de droits de l'homme, de tout ce qui se passe sur l'internet.

C'est un modèle ascendant que nous avons et que nous employons depuis 2006, date de notre création, avec des réunions annuelles dans différentes régions du monde. On était en Europe ces trois dernières années, mais on essaye de se déplacer dans les différentes régions du monde, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud.

J'ai oublié quelque chose ? Non ? D'accord.

Et cette année, nous serons à Berlin et nous parlerons donc principalement de gouvernance, l'inclusion numérique, la sécurité, la stabilité et la résilience de l'internet.

Nous avons ouvert nos propositions pour des ateliers. Nous encourageons les personnes à soumettre des propositions d'atelier pour que ces ateliers se tiennent lors de la réunion de Berlin.

Nous avons des activités entre les différentes séances, sur la cyber-sécurité, sur l'internet des objets, et sur le contenu local.

Je crois que nous avons des initiatives nationales et régionales qui existent dans le monde, au Japon, en Indonésie. Nous avons un IGF dans la région du pacifique, nous avons EuroDIG, nous avons l'IGF qui se déroule aux États-Unis, dans 114 pays. Nous avons un IGF pour la jeunesse également. Donc renseignez-vous dans vos pays respectifs pour voir où nous nous réunissons, venez me parler, parlez à Anja Genko, qui travaille au secrétariat de l'IGF, à toutes ces initiatives.

Nous avons également des coalitions de diverses parties prenantes qui viennent débattre de différents points, comme par exemple les personnes handicapées, leur accès à l'internet, comment est-ce que l'on peut véritablement améliorer l'accès à l'internet de ces personnes souffrant de handicap ? L'internet et les changements climatiques. Nous avons beaucoup d'informations sur INTERNET.FORUM.ORG, notre site web est très complet.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à les poser.

NON IDENTIFIE: Les financements ?

CHENGETAI MASANGO: Oui, qui nous finance. Très bonne question. Nous sommes dans le cadre des Nations Unies, mais nous ne sommes pas financés

par les Nations Unies. Le budget principal c'est donc extra-budgétaire si vous voulez. Nous sommes financés par l'ICANN en partie, par l'ISOC, par différents gouvernements comme la Hollande, les Pays-Bas, la Suisse, la Finlande – qui est très généreuse avec nous, VeriSign, Afilias également. Donc on est vraiment multipartite.

BRUNA SANTOS: Merci beaucoup.

CHENGETAI MASANGO: D'autres questions ? Oui, une autre question allez-y n'hésitez pas.

CLAIR CRAIG: Je suis de Trinidad et Tobago. Et moi j'ai regardé votre site web, et ce que j'ai vu, c'est que vous avez mentionné soumettre des propositions, mais la plupart des participants semblent être des gouvernements, ou en rapport avec des gouvernements.

Est-ce que c'est principalement pour les gouvernements, les entités gouvernementales ? Donc je ne vois pas vraiment la possibilité de trouver ma place si on n'est pas du gouvernement.

CHENGETAI MASANGO: En fait, la société civile est très bien représentée dans l'IGF. La plupart de nos propositions d'ateliers proviennent de la société

civile. Et je suis ici pour vous dire quelque chose que j'ai oublié ! Nous avons un atelier demain après-midi pour soumettre en effet des dossiers de candidature pour des ateliers dans la région Asie Pacifique qu'on ne voit pas très souvent, pour les encourager à soumettre des dossiers de demande. Venez à notre atelier demain, c'est sur le programme de la réunion de l'ICANN et on pourra parler un petit peu plus de la possibilité de soumettre des dossiers.

Mais la société civile, comme je le disais, est effectivement fortement représentée. Et les entités commerciales également.

TATIANA TROPINA: Nous avons une autre question ici.

NON IDENTIFIE: Bonjour, [inaudible] de Corée. Vous savez, je fais partie de l'Alliance pour la Gouvernance de l'Internet, et j'essaye de lancer l'IGF en Corée, parce qu'en Corée, il n'y a pas encore d'IGF. Étant donné que notre organisation se demande comment nous pourrions lancer un processus en premier pour que la Corée s'ouvre beaucoup plus à l'IGF et à la gouvernance de l'internet, comment pourrions-nous procéder monsieur ?

CHENGETAI MASANGO: Oui, c'est une très bonne question madame. Nous avons un dossier, une boîte à outils véritablement si vous voulez lancer un IGF ou faire quelque chose au niveau national, par exemple pour la Corée, venez me voir à la suite de la réunion, je pourrais vous indiquer comment trouver cela sur le site web et vous indiquer comment on peut utiliser cette boîte à outils d'une manière efficace et à bon escient.

TATIANA TROPINA: Merci beaucoup Chengetai.

Donc s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons reparler un petit peu plus de l'ICANN, de la société civile et des utilisateurs finaux.

L'ICANN a une mission relativement étroite, relativement technologique. Ça fait partie de l'écosystème de la gouvernance de l'internet l'ICANN. Mais plus spécifiquement, on travaille sur des questions techniques. Donc nous allons vous expliquer ce que nous effectuons à l'ICANN et comment vous pouvez contribuer et trouver votre place ici à l'ICANN.

Je ne sais pas si vous aurez des questions, mais nous pourrions y répondre.

Pourquoi est-ce que nous faisons ces activités de sensibilisation, pourquoi ces deux groupes se réunissent ? Quelle est la différence

entre ces deux groupes ? Est-ce qu'on représente tous la société civile, les utilisateurs finaux de l'internet ?

Je crois que nous avons Rafik Dammak, qui est un gourou du développement des politiques dans le cadre de l'unité constitutive des entités commerciales au niveau du conseil de la GNSO. Il va nous expliquer les différences et les similarités entre At-Large et la NCUC. Et il sera joint par Olivier, notre modérateur. Ces deux groupes, vous savez, très souvent, ont des opinions un petit peu différentes sur tous les problèmes. Donc, sans plus attendre, je vais donner la parole à notre collègue.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Bien, Rafik, allez-y.

RAFIK DAMMAK: Quelle est la différence entre NCUC et ALAC ou At-Large ? Je pense que, comme vous l'avez entendu dire, ALAC est un comité consultatif et le NCUC est une organisation de soutien qui appartient à la GNSO, ce qui rend nos membres assez spécifiques en termes de problèmes qu'ils abordent au sein d'ICANN.

Nous nous focalisons principalement sur les gTLD, les domaines de premier niveau génériques et les politiques les concernant. Ce qui ne veut pas dire que nous ne participons pas à d'autres activités.

Je dirais que même notre participation dans ce sens a augmenté depuis la transition des fonctions IANA. Il y a certaines attentes de la part de la communauté pour participer à la planification stratégique ou tout ce qui peut avoir un impact sur ICANN.

Donc nous participons à ce genre de choses. Mais en termes de politique nous nous focalisons principalement sur les noms de domaines.

Pour At-Large, je pense que vous avez une gamme de thèmes beaucoup plus larges que vous couvrez.

Comme nous nous focalisons sur les politiques de noms de domaines génériques, nous participons aussi au travail de la GNSO et nous avons une représentation au sein du conseil. Ce qui veut dire que lorsque nous participons à la gestion des politiques et du processus de développement de politiques, nous avons notre mot à dire sur certains thèmes et nous pouvons voter également.

Le vote a lieu au sein de la NCSG. Je ne veux pas vous mélanger, parce qu'il y a différents niveaux au sein de notre comité NCUC. Donc nous avons un droit de vote.

Nous avons une approche assez étroite on pourrait dire, mais nous avons quand même une certaine influence au niveau des politiques.

Par exemple si on prend le PDP accéléré comme exemple, au niveau du NCUC, comme nous appartenons à la GNSO, nous avons notre mot à dire.

Bien, que dire de plus ? En terme de structure, peut-être que ce n'est pas le plus intéressant pour vous.

Au niveau des thèmes maintenant, je pense qu'il y a des points d'intérêts communs. Il y a quelques années on parlait par exemple de l'introduction des gTLD, de davantage de gTLD, de domaines de niveau génériques.

Il y a quelques années, en 2010, nous avons travaillé avec ALAC pour le soutien des candidats. Et je pense qu'à cette époque-là nous avons défendu la possibilité pour que ce thème devienne une question du développement de processus, parce qu'il y avait des registres et d'autres personnes qui se demandaient pourquoi il fallait parler de ce genre de choses. Donc on a trouvé, à l'époque, la possibilité pour que ce thème soit abordé et soit considéré comme étant un thème important.

C'est un exemple de choses que nous avons faites ensemble.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous avons une communauté, une base de communauté très solide, et une approche importante.

Ça veut dire que nous ne sommes pas des personnes qui appartiennent aux parties contractuelles, nous n'avons pas de registre, nous n'avons pas de nom de domaine. Nous sommes dans la partie non commerciale, nous sommes les utilisateurs, nous représentons les utilisateurs des noms de domaine et de l'internet. C'est la différence. Donc l'approche est différente.

Le NCUC a une société civile, une approche selon la société civile, droits de l'homme, liberté d'expression, etc. très solide. Nous avons un angle différent au niveau d'At-Large, nous sommes plus focalisés sur la protection des consommateurs, les utilisateurs finaux, les utilisateurs de l'internet, pas seulement les personnes qui achètent les noms de domaine, les personnes qui utilisent internet au quotidien. Donc il y a des différences entre nous.

Par exemple, pour vous donner une idée, en ce qui concerne le système WHOIS dont nous allons parler dans un moment, il y a une fonction visant à avoir des détails concernant le titulaire du nom de domaine pour qu'il soit diffusé en ligne. Le NCUC se focalise davantage sur la confidentialité des titulaires de noms de domaine pour que ces détails ne soient diffusés en ligne, et la communauté At-Large préfère une approche selon le consommateur et pense que si l'on achète quelque chose sur un site internet, on a besoin de savoir qui est derrière ce site internet et connaître les détails de ces titulaires du site internet.

Donc voilà des différences ici de points de vu. Des fois on n'est pas d'accord, on se dispute un petit peu. Voilà, ce sont des choses qui, à notre avis, sont importantes. Et le programme de soutien du candidat est important et permet à tout le monde de pouvoir se présenter, c'est un point sur lequel nous étions d'accord et sur lequel nous avons travaillé ensemble.

TATIANA TROPINA: Une petite annonce ici. S'il y a des personnes qui veulent poser des questions ici au niveau du NCUC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous, au niveau d'At-Large, nous avons une approche différente et je pense que c'est important de le comprendre.

Il y a une époque où on s'opposait à certains points, mais en général je dirais quand même que nous avons des points communs.

JOHN LAPRISE: Je voudrais ajouter ici un élément, d'après mon expérience à At-Large. Cet élément est le suivant, At-Large est conçu pour être divers, pour avoir une certaine diversité.

Nous représentons 5 régions différentes dans les statuts constitutifs. Lorsque nous nous réunissons, et ici vous êtes dans

notre salle de réunion par exemple – et c'est pour ça que vous avez d'ailleurs des traducteurs, parce que nous avons une traduction dans toutes nos réunions parce que nous avons des personnes qui viennent de toutes les régions du monde à chaque réunion.

Donc ce qui est normal dans une partie du monde peut ne pas l'être dans une autre partie du monde. Et nous travaillons, nous essayons de résoudre ces difficultés qui peuvent surgir des différences culturelles.

Donc, chaque fois que nous nous asseyons sur At-Large, nous avons ce type d'objet ici pour la traduction devant nous, toujours. Par exemple pour pouvoir prendre des décisions tous ensemble en tenant compte des différentes cultures et langues.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il ne s'agit pas de traducteurs, il s'agit d'interprètes. Attention, ce n'est pas la même chose.

RAFIK DAMMAK: Oui, je voudrais reprendre ici ce que John a dit. John a parlé de membres qui viennent de toutes les régions. Je dirais que c'est la même chose, je suis tunisien, je vis au Japon, je suis membre du NCUC. Ici nous avons une représentation au niveau mondial. Ici vous avez notre leadership.

Nous faisons beaucoup d'effort pour maintenir la diversité dans notre organisation et cela figure aussi dans nos statuts. Le comité exécutif du NCUC doit contenir des représentants de chaque région. C'est important aussi pour nous.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Bien, est-ce qu'on peut ouvrir la discussion, est-ce qu'on peut vous donner la parole pour les questions que vous pouvez avoir sur les organisations ?

TATIANA TROPINA: Je ne vois pas de main levée.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: C'est étonnant, est-ce que vous savez tout déjà ?

[AMBER CRAIG]: Bonjour, je suis Amber Craig, de Nouvelle-Zélande. J'ai une question.

Vous parlez de la diversité, c'est très bien, vous parlez de différents pays d'accord, mais ce type d'approches intersectionnelle que l'on a ici, d'après mon expérience à ma première réunion d'ICANN, je voudrais savoir comment est-ce que vous communiquez. Parce que mon problème c'est que pour comprendre certains des problèmes, il y a certaines politiques,

certaines problèmes qui peuvent être une barrière pour des personnes venant de ces différentes communautés dont vous parlez. Donc comment vous faites pour vous assurer que les choses soient simples, pour que tout le monde les comprenne, toutes les personnes qui viennent de ces différentes régions.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui, vous avez raison, ce n'est pas facile justement. Je dirais que c'est quelque chose que nous avons dû apprendre au fur et à mesure. Il y a différents acronymes, différents processus, toute une histoire, toute une culture derrière.

Il y a différents groupes au sein d'ICANN. Je me souviens la première fois que j'y ai travaillé, en 2008, je suis allé à la réunion de Paris, et je ne comprenais rien du tout. Je disais : mais ces gens sont complètement fous. J'ai entendu la même discussion dans chaque salle, selon différents points de vu, et je ne comprenais rien.

Depuis, les choses se sont un petit peu arrangées, mais les acronymes sont toujours présents, la difficulté reste là, la difficulté de compréhension pour savoir de quoi on parle reste là.

Il y a des guides pour les débutants qui se trouvent sur le site internet, et la meilleure façon à mon avis d'en apprendre davantage, c'est de participer aux différentes séances, d'écouter,

essayer de connaître des gens, de leur poser des questions. Lorsque vous ne comprenez pas quelque chose, posez une question, demandez de quoi il s'agit, vous aurez sûrement une réponse qui vous permettra de comprendre et de passer au niveau supérieur.

[AMBER CRAIG]: Bien, je comprends.

TATIANA TROPINA: Excusez-moi, j'ai eu une expérience différente. Ma première réunion était Buenos Aires, en 2013, je suis repartie assez furieuse parce que je ne comprenais pas les acronymes, les personnes parlaient dans des langues que je ne comprenais pas et tout était très intimidant pour moi.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai voulu travailler ici et faire de la sensibilisation. Parce que nous devons faire de la formation, du développement de compétences. Et c'est pour cela que je suis ici. Nous avons des mentors pour chaque programme, nous avons un soutien pour les nouveaux arrivants qui veulent participer à la rédaction de commentaires publics, parce qu'ils vont travailler avec des gens qui sont déjà au courant de certaines choses. Et s'ils demandent un conseil, on propose, on en parle avec eux, on leur dit : voilà il y a des commentaires publics à faire,

qui veut participer, qui veut travailler comme observateur, qui veut rédiger ? Donc on essaye de faire participer tout le monde pour que les gens puissent mieux comprendre.

Mais je me souviens que deux ans après ma première réunion, je suis rentrée dans le thème des droits de l'homme, et j'étais dans la transition des fonctions IANA, et je me rappelle qu'une personne est venue et nous a dit...

Nous avons aussi des séances de twitter avec le #NCUC où vous pouvez répondre, on va répondre aux questions que vous nous posez à propos du NCUC. Nous avons établi ce type de communication et j'en suis très fière.

J'étais un membre du NCUC depuis 3 ans et demi, et le leadership du NCUC est jeune, ce sont des nouveaux arrivants en général. Ici nous avons Inès, ici nous avons Bruna qui est la présidente. Et je crois que pour NCUC c'est vraiment un orgueil de voir que le leadership change, qu'il y a des jeunes, des élections qui ont lieu et nous avons une représentation régionale, c'est très, très bien.

On a l'impression que c'est une représentation, une partie d'ICANN, mais vous pouvez venir nous voir, vous pouvez nous poser des questions, je pense que c'est la même chose pour At-Large, et vous pouvez venir nous voir et nous pouvons vous aider.

John demande la parole.

JOHN LAPRISE:

Oui, alors, je dirais que personnellement je suis un ancien professeur, je travaillais dans le gouvernement des États-Unis, j'ai travaillé avec beaucoup d'acronymes, j'avais l'habitude. Et ensuite je suis rentré à ICANN. C'était difficile pour moi.

Donc je comprends ce que vous dites quand vous parlez de la difficulté des acronymes ici dans cet environnement d'ICANN. C'est vrai c'est difficile.

Je ne sais pas très bien, lorsqu'on parle avec les gens, au niveau de la structure At-Large, lorsqu'on parle avec les membres individuels qui viennent nous voir, on essaye constamment d'expliquer ces acronymes. Mais je ne sais pas comment faire, si on n'avait pas des acronymes, on aurait des textes très longs, on passerait beaucoup de temps à parler. Donc je n'ai pas d'autres solutions pour ne pas utiliser les acronymes, je n'ai rien à vous proposer comme autre solution, on est obligé d'utiliser les acronymes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Pour répondre à la question, ici j'ai Joanna Kulesza ici qui est rentrée dans le comité consultatif d'At-Large par le comité de nomination. Elle s'est présentée comme candidate, on l'a nommé, et je voudrais lui demander comment elle fait pour s'y

retrouver, en trois mois. Ça fait 3 mois qu'elle est là avec nous, comment elle a fait pour s'y retrouver dans ces acronymes.

JOANNA KULESZA:

Je pense que c'est une question de confiance. On m'a fait confiance.

Je crois qu'il faut se souvenir que At-Large offre une variété d'outils, d'instruments. Il faut s'en souvenir. Il y a une plateforme ICANN LEARN, il y a des webinaires, des conférences web qui ont lieu tous les mois.

Je pense qu'il faut essayer d'écouter le récit au niveau de la région, d'essayer de rentrer dans ce discours, dans cette conversation, et tout dépend à quel niveau on veut rentrer. Il y a une série d'outils, il y a des webinaires, il y a des appels hebdomadaires, mensuels, en fonction du niveau de participation. Vous pouvez choisir.

Par exemple j'appartiens à EURALO, j'appartiens à la région européenne. Il y a des appels, des téléconférences auxquelles on peut participer, qu'on peut écouter. Comme ça on peut savoir ce qu'il se passe dans notre région. Pour moi c'est très utile parce qu'on peut travailler au niveau national.

Ici, nous avons des boursiers de l'Europe qui sont dans la salle, des personnes qui viennent de l'Europe Centrale et on essaye de

faire entendre la voix de l'Europe centrale par EURALO et par At-Large.

Donc je dirais que At-Large est assez unique parce qu'il vous offre la possibilité de représenter votre perspective régionale, de la participer à ce dialogue. On peut faire cela à travers un grand nombre d'outils. Il y a une liste de diffusion.

Personnellement, il y a des emails qui sont parfois très longs, je ne suis pas anglophone, des fois à lire ces emails, des fois j'ai du mal à laisser de côté le côté émotionnel. Pour moi, ça a été difficile au début lorsque je suis rentrée au début dans l'environnement d'ICANN. J'aimais les gens, j'aimais la possibilité de parler avec les gens, la possibilité de prendre la parole. Je suis heureuse ici, je me sens bien, c'est aussi un élément que je voulais ajouter ici.

Je ne voulais pas interrompre John, mais maintenant que j'ai le micro je vais le dire, l'élément que j'apprécie ici, au niveau d'At-Large, c'est la diversité. Je suis vraiment convaincue de l'importance des droits de l'homme.

Je vais parler des droits de l'homme, puisqu'on m'a donné la parole. Je n'en parlerai peut-être pas maintenant, je reprendrai la parole plus tard.

Mais je suis convaincue que les droits de l'homme sont importants, et ce que j'apprécie au niveau d'At-Large c'est qu'ici vous avez différents points de vue. Il n'y a pas une seule religion, c'est bien d'entendre différentes perspectives.

On a tous un petit peu la même opinion, mais avec différents points de vue. Je pense que c'est très important, c'est ce qui me permet d'entrer dans cet environnement complexe.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je voudrais vous poser une question, qu'est-ce qui a été pour vous le plus difficile lorsque vous vous êtes joint à nous ? Ça fait seulement quelques mois, et vous êtes déjà ici présente.

JOANNA KULESZA: J'ai dû comprendre ce qu'étaient que les ALS. Maintenant je le sais. Lorsqu'on a pu créer une ALS, on a pu joindre Olivier, savoir de quoi il s'agit, joindre Alan, joindre Maureen. Une fois que vous avez compris ce qu'est une ALS vous avez tout compris.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Parfait, nous redonnons la parole à Tatiana.

TATIANA TROPINA:

Merci, merci à tous. Je vais maintenant passer à la partie la plus compliquée, mais je pense la plus intéressante, c'est les thèmes sur lesquels nous travaillons.

Nous avons sélectionné 4 thèmes pour vous. Et je pense que ce sont les thèmes les plus intéressants qui sont des thèmes auxquels participent At-Large et le NCUC.

Vous avez peut-être entendu parler de ces thèmes lors de la cérémonie d'ouverture ou lors de différentes séances. On parle de l'EPDP, cet acronyme EPDP qui veut dire PDP accéléré. On en a parlé au cours de ces derniers mois. Cela veut dire processus d'élaboration de politique accéléré. Nous allons en parler, nous allons vous dire ce que nous faisons là et quel est l'objectif de cet EPDP.

Je vais vous présenter notre premier orateur, un membre de l'équipe de EPDP.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il faut dire que le processus d'élaboration de politique est un processus par lequel on soutient la construction de politique. Et l'idée de « accéléré », c'est un PDP accéléré parce qu'il a...

TATIANA TROPINA: Il n'y a pas vraiment ici la possibilité d'expliquer ce que c'est. On a parlé pendant trois minutes de l'utilisation des acronymes, non ? Bien. Alors je vais donner la parole à Ayden Ferdeline qui va parler de l'EPDP.

AYDEN FERDELINÉ: Je m'appelle Ayden Ferdeline, et merci beaucoup d'être venu ce matin nous écouter. Parce que parfois, on parle, on parle, on ne s'arrête pas. Donc tapez-moi s'il vous plaît sur l'épaule si je parle trop longtemps.

Comme avait dit Olivier, il y a une petite différence entre les positions de At-Large et de la NCUC, de cette unité constitutive des entités non commerciales. Lorsqu'on parle de l'EPDP, il n'y a pas beaucoup de différences.

Il y a une différence radicale au niveau de l'importance des sujets pour la NCUC. Nous sommes le seul groupe qui est pour le respect de la vie privée des personnes. Il y a des personnes qui sont beaucoup plus des avocats de propriété intellectuelle qui font donc un autre travail. Il y a donc une grande différence.

Donc cette unité constitutive des entités non commerciales c'est les intérêts qui ne sont pas les intérêts du marché, qui ne sont pas les intérêts étatiques. Donc nous faisons des activités de

plaidoyer. Ce n'est pas un problème de faire des activités de plaidoyer commercial, mais c'est tout simplement différent.

Lorsque l'on parle de l'EPDP, nous avons représenté les intérêts des utilisateurs de l'internet non commerciaux, nous avons parlé des activités de plaidoyer de personnes qui veulent absolument respecter les droits de l'homme et la vie privée de toutes les personnes.

Le WHOIS, vous savez peut-être ce que c'est. WHOIS, essentiellement, c'est un service d'annuaire où on voit qui est le titulaire du nom de domaine, du site web. Vous pouvez, c'est très simple, aller avec un outil internet et voir qui est donc propriétaire de ce site web, son adresse, numéro de téléphone, et d'autres informations très sensibles.

À la NCUC, depuis 20 ans, nous disons que ça, c'est divulguer des informations personnelles d'une manière non discriminée, beaucoup trop large.

Donc avec l'introduction du RGPD de l'Union Européenne, et tout particulièrement des amendes possibles que l'on peut recevoir, et bien il y a un élan pour changer le WHOIS, pour le réformer, pour limiter les risques des parties contractantes. Et ICANN Org contrôle une partie de ces données. Donc ça c'est beaucoup d'informations.

Je vais repartir un petit peu en arrière pour vous dire pourquoi le WHOIS a été un véritable désastre.

Je ne sais si Olivier voulait couper mon micro? Non, on ne sait jamais, on ne sait jamais dans cette salle...

TATIANA TROPINA: Vous avez la personne qui est à la tête de l'EPDP avec nous.

AYDEN FEDERLINE: Donc, vraiment ça a été une catastrophe ce WHOIS, qui a montré que l'ICANN était en situation de monopole, et tous les titulaires de nom de domaine devaient exposer des informations personnelles et sensibles pour aucune raison légitime.

C'était des contrats qui étaient passés. Il fallait divulguer ces informations, c'était une condition pour s'inscrire et avoir un site web. Ca ne protégeait pas sécurité et la stabilité du DNS, c'était pour que les avocats de la propriété intellectuelle puissent plus facilement comprendre qui était le titulaire du nom de domaine pour différentes raisons, et pour parfois retirer des teneurs qui allaient à l'encontre de la propriété intellectuelle.

Mais il y a eu beaucoup d'abus. Il pouvait y avoir beaucoup de fraudes au niveau de l'identité, de l'identité que l'on pouvait voler. On pouvait collecter des adresses emails, on pouvait dans

certaines organisations, comprendre le format de l'organisation. Et cela, le hameçonnage, était plus facile à cause de WHOIS.

Donc vraiment, ce n'était pas un gros succès. Il y a des millions de dollars qui ont été gagnés en vendant les données WHOIS, des outils pour les noms de domaine et ainsi de suite.

Et pendant ce temps-là ICANN a servi ces intérêts...

TATIANA TROPINA: On n'a plus beaucoup de temps...

AYDEN FEDERLINE: Donc l'ICANN se protégeait, protégeait ce système WHOIS. Bon, je ne vais pas vous parler du rapport final de l'EPDP en détail, mais je vous donne un petit peu des informations sur l'importance de cet EPDP.

Pour la protection des consommateurs, s'il y avait des inexactitudes dans le WHOIS, vous pouviez perdre votre nom de domaine. Et s'il y avait une petite erreur typographique, vous pouviez perdre votre nom de domaine.

Donc nous avons dû réformer ce WHOIS et nous voulons plus de respect de la vie privée pour les titulaires de noms de domaine.

Je crois que nous avons réussi et que nous avons maintenant, dans le rapport final, des recommandations adoptées par la

GNSO et son conseil. Une série de recommandations où les informations personnelles seront cachées dans le WHOIS.

Dans des circonstances légitimes, les acteurs légitimes pourront obtenir ces informations, mais uniquement sur demande et avec un certain processus. Elles ne seront pas visibles, comme elles le sont actuellement dans le WHOIS.

TATIANA TROPINA: Oui, et bien avec un angle un petit peu différent, nous avons Holly Raiche qui va prendre la parole et présenter son point de vu.

HOLLY RAICHE: Vous allez être très surpris. Moi, j'ai renégocié en 2009 le RAA et j'ai beaucoup parlé du WHOIS et de la vie privée. Donc je respecte la vie privée, c'est important pour moi. Et l'ALAC, d'At-Large, croit absolument au respect de ces informations privées. C'est une de nos priorités, la protection des consommateurs. Nous y avons longuement travaillé.

Je n'ai pas beaucoup de temps pour revenir sur le RGPD qui a causé l'EPDP, mais vous savez c'est une discussion européenne avec des règles très strictes pour le respect des informations privées.

Le contrat qui existe entre l'ICANN avec les organisations commerciales pour savoir ce qui est collecté, ce qui doit être collecté et ce qui est possiblement collecté, quelles données seront publiques, non public... donc c'est complexe. Est-ce qu'il est nécessaire pour l'ICANN d'avoir des rapports contractuels avec les bureaux d'enregistrement, de collecter des données très personnelles. Et on pourrait entrer dans la définition de cela.

Et dans le régime WHOIS, qui est très ancien, c'est des universitaires qui voulaient simplement rester en contact au départ l'internet, c'est ça. C'est en effet obsolète, avec maintenant l'insistance mise sur le respect de la vie privée. La situation n'est plus la même actuellement.

Nous devons mettre à jour les critères pour les bureaux d'enregistrement, les titulaires de domaines et les registres. Pourquoi collecter ces informations, comment les collecter, comment les divulguer, comment donner l'accès à ces données privées, et comment ces informations sont-elles comprises, comment seront-elles collectées, qu'en fait-on. Toutes ces questions se posent, pour nous tous. Nous devons travailler là-dessus.

Nous avons une perspective à la commission At-Large. Premièrement, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut préserver et faciliter l'accès aux données non publiques, les

données qui ne seront pas rendues publiques à toutes et à tous. Mais dans le cadre de référence dans lequel nous fonctionnons actuellement, nous allons avoir l'accès pour des personnes qui ont des raisons légitimes, comme les forces de l'ordre.

Mais lorsque vous entendez force de l'ordre, vous pouvez entendre un régulateur, vous pouvez comprendre une entité de consommateurs, comment définir qui doit avoir accès à ces données, dans quelles circonstances, et s'assurer que ce soient les seules parties prenantes qui aient accès à ces données d'ordre privé.

Dans le cadre des règles actuelles, toutes les données collectées dans le WHOIS sont automatiquement publiques. Actuellement nous opérons dans des spécifications temporaires – oui, il reste une minute - et nous devons respecter cette directive européenne et limiter les informations personnelles qui sont collectées dans ce cadre de référence européen très stricte, les informations qui peuvent être collectées et qui peut avoir accès à ces données. C'est les questions qui se posent actuellement.

Nous avons travaillé avec les entités du RGPD et nous avons lancé cette spécification temporaire, tandis que nous travaillons à développer de nouvelles procédures, que nous essayons de répondre à toutes ces questions du pourquoi et du comment nous allons collecter ces informations.

Nous respectons le RGPD parce que nous sommes impactés par le RGPD, en tant que bureau d'enregistrement, en tant que titulaire de noms de domaine et de registre. Tout le monde est impacté, et pas seulement l'Europe.

Je reviens un petit peu en arrière...

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Vous avez 10 secondes qu'il vous reste...

HOLLY RAICHE: Oui...

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Ça devient un débat, on pourrait passer deux heures là-dessus, absolument.

HOLLY RAICHE: Je veux que ce soit clair. Nous parlons de préserver des données qui ne sont pas généralement disponibles, mais qui peuvent être utiles pour des activités de maintien de l'ordre. Je suis prête à répondre à vos questions.

TATIANA TROPINA: Il faut que ce soit clair. C'est entre nos deux groupes. C'est un point qui prête à la controverse. Nous devons travailler ensemble néanmoins.

Donc je vois vos visages, je lis sur vos visages, je vois que vous êtes un petit peu perdus. Je vois que certains de nos membres sont un petit peu en colère. Donc je vois qui sont les nouveaux venus et qui sont les anciens. Parce que nous ne sommes pas en mesure de tomber d'accord sur ces points dans l'EPDP.

Et je crois qu'à partir de maintenant, puisque nous devons passer à un autre thème, nous sommes d'accord pour être en désaccord, mais plus tard nous pourrions reprendre ce débat.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous allons débattre de cela toute la semaine.

TATIANA TROPINA: Ne m'interrompez pas Olivier s'il vous plait.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Vous parlez trop lentement. Je mets certains mots dans votre bouche

TATIANA TROPINA: Je crois que vous pouvez avoir des questions pour certains membres, et je vais donner la parole à [inaudible], vous pourrez parler entre vous peut-être, dans l'équipe EPDP, de ces problématiques.

Nous allons passer, je crois, aux procédures ultérieures. Plus tard les droits de l'homme ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Ce n'est pas le point numéro 2 les droits de l'homme ?

TATIANA TROPINA: Donc les procédures ultérieures, et en dernier les droits de l'homme. Vous voulez parler des droits de l'homme maintenant ?

Un instant s'il vous plait. Petit point d'organisation. Parlos d'abord des droits de l'homme.

COLLIN KURRE: Bonjour à toutes et à tous. Moi, je suis entre les deux groupes, donc je crois que je peux faire la paix entre vous.

Mon rôle à l'ICANN, je suis co-présidente d'un groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme. Et ce groupe de travail est ouvert à tous les membres de la communauté de l'ICANN. Nous avons donc des membres de la NCUC, nous avons

des membres de la communauté At-Large, nous avons des membres du GAC, du comité consultatif gouvernemental.

Et nous cherchons des méthodes d'accroître la prise de conscience des droits de l'homme, et l'incorporation des standards des droits de l'homme dans les prises de décision, dans le développement des politiques et ainsi de suite.

Donc plutôt que de rentrer dans les détails, je vais vous raconter une histoire. Notre travail, c'est de développer parfois des textes statutaires. Les valeurs essentielles des droits de l'homme doivent être respectées. Les droits de l'homme dans le cadre des lois internationales - vous savez il y a des textes juridiques sur les droits de l'homme dans le monde - ça, ça existe depuis 2016.

Nous attendons toujours que ces lois rentrent en vigueur une fois que la deuxième partie de ce travail sur la responsabilité sera fini, pas cette année, l'année prochaine, parce que nous avons beaucoup de recommandations au niveau du conseil d'administration, études de faisabilité et ainsi de suite.

Donc, qu'est ce que l'on fait ? Nous avons notre petit groupe de travail intercommunautaire qui contemple ce que cela signifie pour la communauté de l'ICANN, et nous essayons de définir des mécanismes pour incorporer les considérations des droits de l'homme.

Donc ça, ça a commencé en 2018 et nous avons un prototype la version 3.2 de notre prototype. Nous avons un modèle qui est très utile pour le processus de prise de décision. Lorsque l'on parle des procédures ultérieures, c'est le PDP, le développement de politique que nous allons suivre.

Et ce qu'il y a de très bien avec ce groupe de travail intercommunautaire, c'est que si vous arrivez dans la communauté de l'ICANN, que vous êtes un nouveau venu, on apprend tous ensemble. Nous avons un nouveau modèle que nous avons développé. Moi je ne connaissais pas bien les procédures ultérieures, et on a pris un petit groupe d'une dizaine de personnes et on a partagé des ressources, et c'est vraiment quelque chose qui nous a beaucoup plu. C'était très gratifiant. On avait des personnes des 4 coins du monde, c'est des personnes qui ont appris ensemble et qui ont développé une équipe véritablement en faisant ce travail.

Donc voilà ce que je voulais dire sur le travail du groupe intercommunautaire. Donc n'hésitez pas à venir me poser des questions.

TATIANA TROPINA:

Merci. J'espère que vous allez rester pour la deuxième partie et après la présentation de Robin sur les droits de l'homme.

Mais je crois que pour les problèmes de droits de l'homme, moi je crois que c'est vraiment un groupe de travail intercommunautaire qui est très agréable, avec lequel on peut très facilement travailler et s'y mettre.

Nous avons des bureaux d'enregistrement, des registres qui viennent travailler avec nous et c'est très agréable.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Joanna, nous travaillons beaucoup avec elle, et je crois que ça peut être une personne très utile pour travailler dans ce domaine des droits de l'homme. Donc Collin est dans les deux entités, c'est intéressant parce qu'il y a plusieurs personnes qui sont à la fois à At-Large et à la NCUC. Donc on a vraiment des passerelles.

Donc je vais donner la parole. Et vous avez une présentation qui va durer 7 minutes.

JOANNA KULESZA: Oui, Sept minutes. Merci beaucoup. Donc je vais me rendre sur le devant de la salle pour que vous puissiez mieux me voir.

Vous savez qu'à At-Large nous avons une tâche difficile à effectuer. At-Large c'est un petit peu comme un petit ICANN. On essaye de trouver un consensus mondial. Nous avons des

échanges et vous avez entendu Holly et Ayden, il y a des problèmes, des points de vue très divergents.

On a parlé des droits de l'homme, plus j'en parle à différentes personnes – et vous savez que j'aime parler – les droits de l'homme c'est comme une religion. Et vous savez dans une religion, on a tendance à suivre la religion dans laquelle vous êtes né. Moi je suis européenne et j'habite à une heure de Auschwitz, et je crois véritablement aux droits de l'homme parce qu'on a vécu la Deuxième Guerre mondiale là où je vis en Europe.

C'est un concept européen. Nous avons d'autres régions qui sont représentées ici, nous avons d'autres points de vue qui sont représentés ici. Est-ce un concept européen les droits de l'homme ? Est-ce un concept religieux ?

L'Europe n'est pas toujours au niveau pour définir les droits de l'homme, regardez la cour européenne des droits de l'homme, qu'est-ce que ça veut dire les paroles haineuses, comment définir cela ? Regardez le RGPD. Le RGPD c'est quelque chose qu'on ne comprend pas très bien, on ne sait pas comment le mettre en œuvre. Les seuls qui comprennent cela, ce sont des avocats, des juristes, qui sont payés, qui reçoivent des émoluments.

Alors en ce sens, lorsque vous prenez en compte les droits de l'homme, c'est une question difficile au niveau mondial. Qu'est-ce que cela veut dire au niveau mondial ces droits de l'homme.

Cela est toujours une tâche difficile de les définir. On n'a pas de cours universel sur les droits de l'homme, on est bien d'accord.

À At-Large, nous ne sommes pas toujours d'accord avec certains collègues asiatiques. La neutralité du net, vous avez déjà entendu parler de ce concept, la neutralité de l'internet. On me regarde et on sourit, merci de mentionner cela Joanna. En Asie, c'est un concept qui n'est pas compris. C'est basé sur la liberté d'expression, mais ce n'est pas un concept qui raisonne dans certaines régions du monde, comme celle où nous nous trouvons aujourd'hui.

La liberté d'expression...Parlez avec des participants d'Afrique sur le respect de la vie privée, sur le respect du droit à l'expression, cela ne va pas être la même situation.

À At-Large, vous voyez, nous avons une tâche impossible, un consensus mondial sur les droits de l'homme. Est-ce qu'on peut y arriver ? Est-ce qu'on peut le faire ?

Moi je crois que oui. L'EPDP a un rapport qui a été publié, un rapport multipartite avec un standard international sur les droits de l'homme. C'est possible.

C'est facile ? Non, ce n'est pas chose aisée. Il faut trouver un équilibre entre différents intérêts. La loi, et les lois internationales se basent sur des consensus, et c'est toujours complexe que de

bâtir le consensus. Alors, joignez-vous à nous pour travailler en ce sens.

TATIANA TROPINA: Merci Joanna.

JOANNA KULESZA: Merci.

TATIANA TROPINA: Donc venez, joignez-vous à notre groupe. Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA: Merci. Je voudrais dire que je ne suis pas un avocat, mais que j'aime le RGPD. Le RGPD ne suffit pas parce que notre vie aujourd'hui souffre d'abus, est utilisée je dirais même.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Tijani.

TATIANA TROPINA: Merci je crois que le prochain thème que nous allons aborder est les procédures ultérieures, le programme a été modifié... RPM... RPM ?

Bien nous avons deux orateurs de la NCUC, Michael Karanicolas, qui va nous parler de ce qu'est le RPM et de ce que nous faisons au niveau du RPM.

MICHAEL KARANICOLAS: Je pensais que j'allais avoir un peu plus de temps pour préparer cela.

Le RPM, ce sont les mécanismes de protection des droits. Nous avons le groupe de travail du RPM. Notre acronyme, groupe de travail de mécanismes de protection des droits. Ici, à ICANN, après de nombreux débats, nous avons parlé de la protection des droits intellectuels, des droits de marques, etc., et donc notre groupe de travail sur le mécanisme de protection des droits est chargé de discuter la façon dont ces intérêts sont protégés par les mécanismes de protection d'ICANN, notamment à travers les différents mécanismes que ICANN a pour l'intérêt des marques. Et comment est-ce que ces marques peuvent lutter contre la violation de leurs droits.

Est-ce que quelqu'un peut me donner un exemple d'un mécanisme de protection des droits qui existe à ICANN ?

Le TMCH, oui c'est un bon exemple. Qui connaît ici ? Qui peut me dire ce que c'est ? Parfait. Est-ce que quelqu'un peut me donner une explication de ce qu'est la TMCH ? Oui, Greg, allez-y.

GREG SHATAN:

Le centre d'échange d'information sur les marques, il s'agit de bases de données de marques enregistrées qui ont été introduites dans une base de données des titulaires de marques et qui ont enregistré leur marque. Et chaque marque a été enregistrée et il y a donc un système, une liste, qui permet à ce centre d'échange d'informations sur les marques de travailler sur la protection des droits en cas de plaintes. Et si une candidature de nom de domaine est possible, et s'il y a une plainte à propos du nom de domaine il y a une période de temps pendant laquelle seulement les titulaires peuvent utiliser le nom de la marque et l'enregistrer avant les autres. Donc ce centre d'information sur les marques est un outil qui est utilisé à différents niveaux du mécanisme de protection des droits et qui permet de protéger les marques.

C'est un outil, c'est une base de données on peut dire. Cela appartient à tout le système de protection des marques. Mais il y a deux manières de travailler là-dessus.

MICHAEL KARANICOLAS:

Bien, maintenant qu'on a expliqué ce qu'était le centre d'échange d'information sur les marques, pouvez-vous donner des exemples de débats qui ont lieu concernant ce TMCH, ce centre d'échanges d'informations sur les marques.

DAVID: Donc il y a des débats concernant la période d'enregistrement prioritaire, et sur les variantes des marques, combien ils peuvent inclure de variantes, des débats sur des choses telles que dans le cas du TMCH, est-ce qu'une marque est mondiale ou pas, et est-ce qu'on peut appliquer un délai.

MICHAEL KARANICOLAS: On va donner des exemples concernant les différents endroits. En Europe, si vous voulez qu'une marque de champagne soit déclarée comme étant du champagne, elle doit être produite dans la région du champagne. C'est une protection des fabricants de champagne de la région. Aux États-Unis ce n'est pas le cas. Vous pouvez avoir des vignes en Californie, et les nommer champagne aux États-Unis, mais en Europe vous ne pouvez pas faire cela. Donc il y a une marque géographique ici dans ce cas. Ce serait le Champagne qui est protégé dans certaines parties du monde, qui ne l'est pas dans d'autres parties du monde, et qui est reconnu dans certaines parties et pas dans d'autres.

Internet est quelque chose de mondial, alors comment on peut résoudre ce problème? Est-ce qu'on accepte l'indicateur géographique? Est-ce qu'on adopte la situation américaine, la position américaine qui ne veut pas protéger ce type de chose? Voilà les débats qu'on a.

La transparence est un autre débat qui a lieu, au niveau de l'accès aux informations, la possibilité de contrôler ce qu'il se passe au niveau du TMCH. Et l'utilisation juste est autre chose dont on parle beaucoup lorsqu'il s'agit de mécanismes de protection des droits. La possibilité d'avoir une marque et le degré de... Particulièrement lorsqu'on utilise un terme qui appartient à un nom d'une marque, est-ce que ce terme peut être protégé dans certaines circonstances et pas dans d'autres ?

Il y a toute une série d'aspects au niveau des noms de marques qui appartiennent à leurs fonctions et qui ne s'appliquent pas à l'espace des noms de domaine. Donc il faut essayer de modifier cela, prendre un nom de marque, essayer de voir comment le protéger dans le contexte des noms de domaine.

Et, pour vous donner un autre exemple, au niveau des noms de marques...

TATIANA TROPINA: Il vous reste une minute.

MICHAEL KARANICOLAS: Un autre exemple de mécanisme de protection de marque, je pense que la plupart d'entre vous le connaissent, c'est l'UDRP. Qui a entendu parler de l'UDRP ?

L'UDRP, les personnes qui travaillent dans ce domaine savent ce que c'est. Alors qu'est-ce que c'est ?

Donc Politique de Règlement Uniforme de Litiges relatifs aux noms de domaine, UDRP. Donc c'est un mécanisme de protection de droits qui permet à un titulaire de marques de confirmer, de prendre un domaine d'un titulaire de domaine si ce domaine est considéré comme étant en train d'enfreindre les droits de la marque.

Par exemple Exxon peut venir me voir et me dire : vous ne pouvez pas utiliser ce nom-là c'est à moi et rendez-nous ce nom de marque. Et il y a tout un système qui permet de résoudre ce type de situation.

Si je veux enregistrer EXXON.SUCKS.COM, là c'est différent, c'est un nom tout à fait différent, mais en même temps qui a un rapport. Donc là il y a des grosses disputes.

Si je veux enregistrer par exemple MINI.CAKE, cela peut être lié à toute une série de marques, et ils peuvent porter plainte dans ce cas-là.

Donc la protection des droits des marques, l'utilisation juste des noms de marque, etc. Donc le groupe de travail européen est en train d'essayer une série de problèmes liés à la protection des

noms de marques. Et je vous encourage à venir nous rejoindre à nous.

Aujourd'hui nous avons une réunion cet après-midi, sinon venez nous voir, vous nous trouverez sur le site en ligne, etc.

TATIANA TROPINA:

Bien, vous avez entendu parler du EPDP, vous savez qu'il y a des controverses. Je pense que dans le domaine des mécanismes de protection des droits nous avons aussi certains désaccords entre NCUC et At-Large. Donc peut-être que Greg va nous donner une petite idée d'ensemble ?

GREG SHATAN:

Je suis membre du groupe de travail et co-président de la sous-équipe Sunrise. Nous allons parler des recommandations concernant la période Sunrise. Et nous allons parler des mécanismes de protection des droits que Michael vient de nous décrire.

D'une certaine façon, les intérêts des consommateurs et les marques, et les mécanismes de protection des droits, tout cela est assez lié. Je pense qu'il faut qu'il y ait un équilibre ici.

En tout cas, très souvent, il y a différentes manières, différentes façons dont ces droits ne sont pas respectés et je pense que At-

Large essaye de voir comment protéger les intérêts des utilisateurs finaux dans ce domaine. Et c'est l'objectif, essayer de voir comment les noms de domaine peuvent être utilisés de manière malhonnête, ceux qui violent les droits des utilisateurs finaux. Et je dirais que les indicateurs géographiques ne sont pas protégés dans le cadre.

Les exemples de Michael n'étaient pas tout à fait corrects, et en tout cas les indications géographiques doivent aussi être enregistrées et être protégées. Et la même chose pour ce que Michael a expliqué au niveau du champagne.

Donc les mécanismes de protection des droits englobent une série de choses, les marques protégées. Il y a un système aussi de suspension rapide pour suspendre des noms de domaine. Il y a aussi des systèmes qui permettent de porter plainte.

Et on fait une révision de tous ces mécanismes de protection des droits. Dans le cas de l'UDRP, qui existe depuis longtemps, c'est une révision multipartite qui a lieu, la première depuis longtemps. Et je pense que nous travaillons beaucoup. Il y a différents intérêts en jeu ici, et beaucoup d'intérêts qui correspondent aux opinions d'At-Large, de la NCUC, certains autres groupes.

Donc, c'est très, très intéressant. C'est un grand puzzle que l'on peut essayer de reconstruire. C'est ce que nous avons essayé de

faire pendant ces trois dernières années. J'espère que nous y arriverons.

TATIANA TROPINA: Merci beaucoup Greg. C'était une présentation assez compliquée de ce que nous faisons. Bien, nous n'allons pas accepter de question pour le moment.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il s'agit du multipartisme. Une des choses est le fait que l'on ait une solution dans cet environnement et que cette solution soit achetée par toutes les parties, lorsque la solution est trouvée, et la différence est lorsqu'on a une discussion multilatérale qui a lieu, avec des gouvernements qui parlent les uns avec les autres, qui imposent des solutions aux autres parties et aux autres personnes... Et à ce moment-là...

TATIANA TROPINA: Vous avez... Nous allons aborder le dernier thème de politique. Nous avons deux orateurs, un orateur du NCUC, Robin Gross, et un orateur d'At-Large, Cheryl Langdon-Orr. Pour moi, pour nous, les russophones, votre nom est compliqué à prononcer.

Bien, donc j'espère que Cheryl n'aura pas de problème, nous allons commencer par Robin. Pourquoi les noms géographiques

sont importants, pourquoi est-ce que nous travaillons là-dessus. Vous avez 7 minutes chacun pour nous parler de cela. Sept minutes pour Robin, Sept minutes pour Cheryl.

[Non traduit]

ROBIN GROSS:

Bonjour, je suis Robin Gross, j'appartiens au NCUC. J'ai travaillé sur la procédure ultérieure, dans le groupe de travail des procédures ultérieures, depuis un certain temps. Donc vous savez ce que sont les domaines de premier niveau génériques.

Il y a quelque temps, on a décidé qu'on allait ouvrir l'internet pour qu'il y ait davantage de noms génériques de premier niveau. On a établi certaines règles pour voir qui pouvait avoir quel nom, comment établir des politiques qui permettaient d'assurer que les droits seraient protégés, que la propriété intellectuelle et la liberté d'expression seraient protégées. Pouvoir aider certaines communautés et entendre leurs voix.

Donc il y avait une série de règles qui étaient importantes. Il y a eu un nouveau cycle de domaines de premiers niveaux en 2007.

Et maintenant nous sommes dans la procédure ultérieure, nous parlons de l'analyse de ce processus pour voir qu'est-ce qui n'a pas marché, ce qui a bien marché, comment le refaire la prochaine fois.

Il y a beaucoup de gens dans la communauté qui veulent être capables d'enregistrer de nouveaux domaines génériques de premier niveau, et donc nous sommes en train d'essayer de reformuler cela, voir les politiques antérieures, voir les changements nécessaires.

Voilà, c'est un peu un résumé de ce que nous devons faire, mais c'est la situation dans laquelle nous sommes actuellement.

Nous avons un rapport initial pour ce processus qui a été présenté aux commentaires publics. Nous avons reçu des commentaires et nous avons divisé cela au niveau du groupe de travail. Nous sommes divisés en sous-groupes pour reprendre ces commentaires, analyser, voir comment reformuler les choses contenues dans ces commentaires.

Et nous avons terminé ce processus maintenant. Il y a eu un rapport initial supplémentaire qui a été publié en octobre, qui a été présenté aux commentaires publics de nouveau.

Je dirais qu'il y a une partie qui est séparée mais qui appartient à ce même processus, qui représente la piste de travail numéro 5, qui comprend les noms géographiques. Ce sont ces mots que les gouvernements veulent pouvoir contrôler, ces termes qu'ils veulent pouvoir contrôler, auxquels ils veulent pouvoir avoir accès eux-mêmes et dont ils veulent contrôler qui peut avoir accès et utiliser ces noms. Il s'agit de noms géographiques, par

exemple des noms de chaînes de montagnes, de villes, de régions, de rivières, c'est une longue liste.

Donc cette piste de travail particulière a publié son rapport initial en décembre, ce premier rapport qui a été présenté aux commentaires publics. Le groupe de travail est en train de faire la révision de ces commentaires publics. Et nous pensons que la piste de travail numéro 5 va rejoindre les autres pistes de travail qui ont été réalisées auparavant, de façon à parvenir à un rapport final combiné, qui sera présenté pendant le premier trimestre de l'année 2019.

Ensuite le conseil de la GNSO va voter, cela sera présenté au conseil et on ouvrira un nouveau cycle pour les gTLD, et on pourra voir ce qui s'est passé pour ce nouveau processus, ce qui s'est bien passé ou non par rapport au cycle précédent.

Voilà, c'est un petit peu là où nous en sommes, ce processus.

Je pense que Cheryl va ajouter quelque chose à cela, à ce que je viens de dire peut-être. Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR: Très bien, je vais tenter de le faire. Merci Robin, vous avez fait un bon travail de résumé.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Cheryl Langdon-Orr, je viens de la communauté d'At-Large, je viens de la région de l'Asie et du Pacifique.

C'est un plaisir d'être dans notre région d'ailleurs, je le dirais.

Mon rôle, au niveau des procédures ultérieures est un peu différent de celui de Robin dans le sens que je suis une des co-présidente de ce processus de PDP. Ce que la réflexion actuelle de la communauté fait actuellement est... Je vais essayer de la résumer.

Je suis donc une des co-présidentes de ce groupe. Donc j'ai un certain rôle important à jouer ici dans ce groupe. Je vais commencer donc par vous donner mon opinion par rapport à la piste de travail numéro 5. Robin a dit, expliqué son approche.

Les noms géographiques ont été un sujet difficile, je dois le dire. On savait que ça allait représenter beaucoup de défis et de difficultés. Et une partie de la communauté ICANN avait des approches et des opinions différentes et il fallait trouver une façon d'aider toutes ces personnes à faire entendre leurs voix et leurs opinions. Et de parvenir aussi à un consensus concernant ce qui s'était bien passé lors des expériences précédentes, ce qu'il fallait changer. Et si on décidait de faire des modifications, comment faire ces modifications.

Voilà, il y avait beaucoup de travail à faire, travail à faire pour les 4 pistes précédentes qui ont commencé auparavant. Lorsqu'on regarde les noms géographiques, on a eu différentes approches. Robin a travaillé sur les 4 autres pistes de travail, on a abordé des questions qui étaient qu'il fallait analyser, il fallait voir ce qu'il s'était passé lors des cycles différents.

Nous avons divisé cela en différentes questions, considérations, Robin a assumé le rôle de sa propre sous-équipe.

Et ensuite, dans la piste de travail numéro 5, nous avons pensé que nous avons besoin d'un nouvel équilibre et que nous avons besoin d'un équilibre bien conçu, soigneusement conçu.

Donc nous avons 4 co-leaders qui représentaient les deux comités consultatifs, il y avait le GAC et il y avait ALAC.

NON IDENTIFIE: Qu'est-ce que le GAC ?

CHERYL LANGDON-ORR: Le comité consultatif des gouvernements.

Nous avons une situation très intéressante qui était que nous n'avons pas toutes les SO et les AC, parce que toutes les organisations de soutien ne participent pas à ce processus, mais la ccNSO, l'organisation de soutien des codes pays et la GNSO,

l'organisation de soutien des noms génériques, participaient avec 4 co-présidents.

Pourquoi ? Parce que chacune de ces communautés avait des intérêts et qu'il fallait qu'il y ait une certaine confiance dans le processus, de façon à ce que leur voix et leurs opinions soient entendues.

Donc c'était très différent. Je pense que c'était un modèle qui a bien fonctionné et qui peut être exploité dans le futur.

Ils ont terminé la première période de commentaires publics, et je ne sais pas s'il va y en avoir une autre.

Nous avons le projet, comme Robin l'a dit, de faire un rapport final concernant la piste de travail numéro 5. Mais on peut se demander qui a contribué aux commentaires publics. Il y a eu 4 rapports qui ont été présentés aux commentaires publics, et un rapport supplémentaire. Alors qui connaît tout cela ? Qui a lu ?

Je pense que c'est intéressant d'y réfléchir. Mais est-ce que vous avez participé, est-ce que vous avez eu la possibilité en tant qu'individus ou en tant que groupe, est-ce que vous avez eu la possibilité de faire entendre votre voix ? Parce que, peu importe l'organisation à laquelle vous appartenez, vous avez la possibilité de faire entendre votre voix.

Vous pouvez participer au processus de développement de politiques, et vous êtes les bienvenus si vous voulez participer à notre travail.

Ce n'est peut-être pas le moment idéal, mais lorsque les choses sont présentées à la période de commentaire public, vous pouvez participer, vous pouvez faire votre commentaire. Et sinon, regardez un petit peu les activités de petits groupes, de sous-unités, qui participent à ICANN, regardez dans quelle partie vous êtes, regardez de quelle manière vous pouvez vous aussi participer et faire un commentaire public. Parce que ces commentaires publics sont pris très, très au sérieux. Et nous lisons chaque commentaire. C'est très important. Et nous allons répondre par écrit à tout ce qui a été dit, et nous allons expliquer pourquoi nous tenons compte ou non de chaque commentaire.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

TATIANA TROPINA:

Ha oui, excusez-moi.

Merci beaucoup Cheryl et Robin de ces présentations, merci à toutes et à tous. Je crois que nous allons bientôt avoir notre pause déjeuner. Il y a des points administratifs également à gérer.

Donc je ne serai pas là pour la deuxième partie parce que j'ai une réunion du conseil de la GNSO, je suis membre de la GNSO, Ayden et Rafik devront nous quitter également.

La deuxième partie extrêmement intéressante, avec beaucoup de débats, je n'en doute pas. Bruna Martins sera modératrice. Donc vous travaillerez avec la présidente de la NCUC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous allons donc voir le programme de l'après-midi. Après la pause déjeuner, nous allons avoir un déjeuner qui sera apporté d'ici peu, mais cet après-midi, après le déjeuner, nous aurons 15/20 minutes de suivi. Donc il faut que je regarde un petit peu ce qui nous attend cet après-midi. C'est écrit extrêmement petit.

Donc premièrement, est-ce qu'il y a des questions ? Si vous voulez poser des questions, il est possible d'en poser maintenant, donc surtout n'hésitez pas.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]